

## AVIS PUBLIC

### AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1435-2025

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 15 décembre 2025, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 1435-2025 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de préciser les preuves de résidence pour l'obtention d'une vignette, de modifier l'annexe « H » en ajoutant des arrêts obligatoires sur la rue Langlois à l'intersection de la rue Duvernay et afin de modifier l'annexe « O » pour ajouter un espace de stationnement près de la bibliothèque pour le bibliomobile ».
2. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
3. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Granby, ce 23 décembre 2025.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Sabrina Béland

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 23 décembre 2025, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 23 décembre 2025.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Sabrina Béland